

Grille tarifaire à compter du 1^{er} mars 2020

Investissement clé en main

Accompagnement clé en main de votre investissement immobilier

- Validation de vos objectifs
- Proposition d'une stratégie d'investissement
- Identification des biens
- Accompagnement dans le processus d'acquisition
- Suivi des travaux
- Mise en place du ou des premiers locataires

Montant de l'investissement ⁽¹⁾	Honoraires TTC
Inférieur à 100.000 €	7.700 €
Entre 100.000 € et 119.999 €	8.400 €
Entre 120.000 € et 139.999 €	9.300 €
Entre 140.000 € et 159.999 €	11.300 €
Entre 160.000 € et 179.999 €	12.600 €
Entre 180.000 € et 199.999 €	13.200 €
Entre 200.000 € et 249.000 €	15.900 €
Entre 250.000 € et 299.999 €	17.200 €
Entre 300.000 € et 349.999 €	18.600 €
Entre 350.000 € et 399.999 €	20.000 €
Entre 400.000 € et 600.000 €	22.000 €
Au-delà	Nous consulter



(1) Le montant de l'investissement = prix d'achat du bien (frais d'agent inclus) + montant des travaux.

Modalités de règlement

- 70% exigible le jour de l'acte de vente
- 20% exigible, 30 jours après le début des travaux
- 10% exigible le jour de l'entrée du premier locataire

Grille tarifaire à compter du 1^{er} mars 2020

Gestion locative

PACK SECURITE - Baux d'habitation

HONORAIRES PROPRIETAIRES :

Prestation	Honoraires TTC
Gestion locative courante	6,32% TTC des sommes encaissées
Garantie loyers impayés	2,68% TTC des sommes encaissées
Commercialisation du bien (recherche locataire) et rédaction d'acte	5,5% TTC du loyer annuel hors charges
Etat des lieux entrant ou sortant	2,5 € TTC/m ² avec un minimum de 100€ TTC ^(*)
Prestation exceptionnelle (ex : participation à une AG)	150€ TTC (forfaitaire)
Suivi des travaux dont le montant est inférieur à 10.000 €	7% TTC du montant des travaux
Suivi des travaux dont le montant est compris entre 10.001 € et 20.000 €	6% TTC du montant des travaux
Suivi des travaux dont le montant est compris entre 20.001 € et 30.000 €	5,5% TTC du montant des travaux
Suivi des travaux dont le montant est supérieur à 30.000 €	5% TTC du montant des travaux
Prime d'assurance Protection Juridique	0,33% TTC des sommes encaissées
Prime d'assurance Propriétaire Non Occupant (lot de copro < 250 m ²)	50 € TTC
Constitution du dossier contentieux (hors frais d'avocat et d'huissier)	180 € TTC
Suivi du dossier contentieux	72 € TTC par heure

(*) pour les colocations un forfait de 100 € TTC est appliqué par passage (quelque soit le nombre de colocataires concernés).

HONORAIRES LOCATAIRE :

Prestation	Honoraires TTC
Frais de rédaction d'acte	0 €
Etat des lieux entrant ou sortant	2,5 € TTC/m ² avec un minimum de 50€ TTC ^(*)

(*) pour les colocations un forfait de 50 € est appliqué par passage.

TVA en vigueur au 01/03/2020 : 20,00%

Pour les baux commerciaux et les packs Tranquillité et Sérénité, nous consulter.

